

Activités et mises à jour du Projet

Approbation du tracé détaillé du pipeline

Au mois d'août 2007, Brunswick Pipeline a soumis un tracé détaillé du pipeline proposé à l'Office national de l'énergie (ONÉ) pour son approbation. Le matériel a été mis à la disposition du public dans des publicités publiées et dans les bibliothèques locales, bureaux municipaux et les bureaux de Brunswick Pipeline.

En septembre, plus de 280 personnes se sont rencontrées pour discuter du projet à des sessions d'information tenues dans les quartiers de Milford, Champlain Heights et Millidgeville à Saint John et à St. Stephen.

L'ONÉ a récemment approuvé les sections non contestées du tracé détaillé. Nous poursuivons toujours l'approbation des autres sections.

Franchissement de la rivière Saint-Jean

Forage dirigé horizontal (FDH) et gestion du bruit

En octobre plus de 70 personnes assistaient à deux sessions d'information à Milford et à Spar Cove pour examiner et discuter de nos plans de forage et de gestion du bruit pour les travaux sur la rivière Saint-Jean.

En septembre, plus de 50 personnes ont participé à une session d'information pour échanger des idées sur le franchissement mouillé de la rivière Saint-Jean, un plan d'intervention dans l'éventualité que la méthode FDH ne puisse pas être complétée telle que prévue. La soumission concernant le franchissement mouillé sera acheminé au début de décembre.

Comité consultatif de la planification de la construction et de la restauration du Parc Rockwood

C'est à ce groupe de parties prenantes de la communauté que l'on a confié la tâche d'assister

Brunswick Pipeline à développer un plan spécialisé de construction et de restauration qui s'appliquera aux 2,4 kilomètres du pipeline qui traversera le Parc Rockwood.

Le Comité comprend des représentants de Brunswick Pipeline, du Saint John Horticultural Association, de la ville de Saint John, du Plan d'assainissement du littoral atlantique à Saint John (PALA), une personne qui demeure à proximité du Parc Rockwood, une personne qui demeure dans la région et un représentant du ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick.

Sous la direction du Comité, la firme BDA Landscape Architects de Sussex, N.-B. a été engagée pour élaborer le plan de restauration détaillant le développement de pistes de randonnée au Parc Rockwood.

Atelier et sessions d'information publiques

Le Comité a organisé un atelier public au début du mois d'octobre afin de présenter les premiers concepts et une ébauche du Plan de construction et de restauration du Parc Rockwood. Deux autres sessions d'information ont eu lieu plus tard le même mois dans le but d'inviter les gens à examiner le Plan et à contribuer leur rétroaction.

Les participants ont décisivemement exprimé leur soutien de la revégétalisation du droit de passage du pipeline de façon conforme au droit de passage contigu. Le Comité du Parc Rockwood a décidé d'affecter le financement qui devait servir à créer une piste de randonnée sur le droit de passage à la création d'une piste d'accès facile autour du Lac Lily.

Comité de relations communautaires

Des Comité de relations communautaires ont été constitués à Saint John et dans le sud du Nouveau-Brunswick afin de répondre aux besoins des gens qui demeurent le long du tracé du pipeline. Vous pouvez consulter des renseignements sur les comités, l'horaire des réunions et les procès-verbaux authentifiés à www.brunswickpipeline.com.

Contact: Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter notre site Web au www.brunswickpipeline.com ou téléphonez sans frais le **1.888.491.3222**. Pour recevoir des mises à jour régulières par courriel, inscrivez-vous en nous faisant parvenir un message au brunswickpipeline@emera.com et en écrivant « Ajoutez-moi » dans l'objet.

Automne 2007

BRUNSWICK PIPELINE
An Emera Company

EN CONTACT 4

Fiche d'information sur le projet du gazoduc Brunswick Pipeline



Le 31 mai 2007, l'Office national de l'énergie (ONÉ) annonçait son approbation du couloir proposé pour le gazoduc de Brunswick Pipeline qui transmettra le gaz naturel à partir du terminal de gaz naturel liquéfié (GNL) Canaport^{MD} situé à Saint John, N.-B. à des marchés au Canada et au nord-est des États-Unis. Le 14 novembre 2007, l'ONÉ autorisait Brunswick Pipeline à débuter les travaux de construction. Ce numéro du Contact communautaire comprend un aperçu des plans de construction et des activités de consultation publique récentes.

Calendrier des activités

Approbation du tracé détaillé du pipeline

Franchissement de la rivière Saint-Jean

Comité consultatif de la planification de la construction et de la restauration du Parc Rockwood

Atelier et sessions d'information publiques

Comité de relations communautaires

Consulter le verso pour plus de renseignements

Bill Grant (à gauche) de CanSupply.com et Steve Polec de Louisbourg Pipelines examinent un modèle réduit de la construction d'un gazoduc à la Session d'information sur les biens et services nécessaires au projet à l'Hôtel Fort Howe, le 19 juin 2007.

www.brunswickpipeline.com

Planification et préparatifs préalables à la construction



Déblayage/Nivellement Creusement/Sautage Bardage/Cintrage Franchissements Soudure/En terre Remblayage/Nettoyage

Le déblayage marque le début des travaux de construction. Ces activités seront suivies des étapes du nivellement et du sautage. Lorsque les travaux seront complets, le pipeline de 30 pouces en diamètre s'étendra sur 145 kilomètres et sera enfoui sur toute sa longueur de Saint John, N.-B., jusqu'au point de raccordement à la frontière canado-américaine près de St. Stephen, N.-B.

Une planification importante précédant les travaux de construction est essentielle à un projet de cette envergure. Au cours des derniers mois, les employés et les entrepreneurs de Brunswick Pipeline ont élaboré des plans d'activités particulières et identifié des sites qui nécessiteront des mesures environnementales spéciales.

Construction du pipeline

Il faudra environ 11 mois pour achever la construction du pipeline en travaillant du lundi au samedi, de 7 heures à environ 19 heures. Nous prévoyons établir deux aires de construction principales : la première à Saint John et l'autre de part en part de la section restante du sud-ouest du tracé. D'autres équipes entreprendront des travaux tels que les franchissements de chemins et de cours d'eau. Suit une explication des étapes principales de construction.

Déblayage

Des équipes de déblayeurs travailleront sur les terrains de droit de passage pour enlever les arbres et la broussaille qui constitueraient un obstacle à la construction. La plupart de ces travaux auront lieu durant l'hiver afin d'éviter la saison de la nidification.

Nivellement

Nous enlèverons les sols de surface, les racines et les pierres avant de passer au creusement. Dans la mesure du possible, nous mettons ces matériaux de côté afin de pouvoir nous en servir pour recouvrir le droit de passage durant l'étape de la restauration. Le nivellement est effectué afin d'assurer que le ruissellement de la pluie ou de la fonte de neige ne s'écoulera pas directement dans un cours d'eau ou sur des terres humides.

Creusement

À l'aide d'une pelle mécanique, les travailleurs creusent une tranchée pour le pipeline qui est typiquement deux fois la largeur de la conduite de 30 pouces ainsi qu'assez profond pour permettre que la conduite soit recouverte d'une couche d'environ un mètre en profondeur après l'installation.

Sautage

Le sautage contrôlé de la roche de fond sera nécessaire dans plusieurs endroits le long du tracé. Tous les travaux de sautage sont effectués selon des directives exigeantes de sécurité et ils sont surveillés de près. Typiquement, seulement une charge explosive par jour pour chacune des deux équipes de construction sera détonnée. Au cours d'une journée typique, 600 à 700 mètres de tranchée seront creusés par les boute-feux.

Bardage/cintrage et franchissements

Lorsque les camions plateaux auront livré les sections de conduite au site, une machine à cintrer hydraulique configure chaque section de conduite afin qu'elle épouse le relief de la tranchée.

Franchissements de routes, voies ferrées et par dessertes

Afin d'éviter d'interrompre la circulation, les équipes de construction creusent typiquement un tunnel sous les routes, les franchissements par dessertes ou les voies ferrées et ils enfilent la section de conduite dans le tunnel.

Franchissements de cours d'eau

Il existe trois méthodes pour effectuer la mise en terre d'une conduite sous un cours d'eau :

- Forage dirigé horizontal (FDH) : excaver une tranchée sous un cours d'eau (de rive en rive) et enfiler la conduite
- Forage humide : franchissement direct à travers le cours d'eau
- Forage à sec : implique la construction d'un barrage et le détournement de l'eau en dehors de la zone de construction avec des pompes et/ou ponceaux
- Nous ne prévoyons pas entreprendre de franchissements mouillés à l'heure actuelle.

Soudure/revêtements

Dans la plupart des cas, les sections de conduite sont soudées en une longueur continue avant que la conduite soit mise en terre dans la tranchée. Chaque joint soudé est inspecté et certifié par analyse radiographique ou ultrasonique et ensuite revêtu d'époxy lié par fusion pour protéger contre la corrosion.

Mise en terre de la conduite

Les équipes de construction installeront la conduite dans la tranchée à l'aide d'un pose-tubes et/ou d'une pelle mécanique. L'équipe de raccordement effectue les dernières soudures qui joindront les sections de conduite mises en terre aux sections de franchissement installées préalablement.

Remblayage de la tranchée

La terre est remblayée avec une benne traînante, un bouteur ou une pelle mécanique. Dans les milieux agricoles, le sous-sol est remblayé dans la tranchée et recouvert de terre végétale.

Essais de pression

Avant de le mettre en service, nous effectuons des essais hydrostatiques sur le pipeline pour assurer l'intégrité du système. Nous accomplissons ces tests en remplissant une section de pipeline d'eau et en la mettant sous une pression plus grande que celle qui est certifiée dans les conditions d'exploitation.

Nettoyage et remise en état

Durant l'étape du nettoyage, les ouvriers réparent des clôtures, ramassent les débris, sèment les terrains de droit de passage et remettent en état les espaces sensibles tels que les pentes raides, les talus de fossé et les franchissements de cours d'eau et de terres humides. Les voies d'accès sont également remises en état.

Protéger l'environnement

Les inspecteurs engagés par Brunswick Pipeline seront présents sur le site en tout temps durant les travaux de construction afin d'assurer leur adhérence aux normes environnementales et de sécurité. Des représentants des organismes de réglementation inspecteront le site régulièrement pour assurer la conformité des modes d'opération.

Minimiser l'impact de la construction

Circulation

Afin de minimiser l'impact de la construction sur la circulation, nous avons mis en place : des signaleurs, des fermetures de rues ou de routes et des avis au public dans le cas de fermetures ou de détours.

Pistes de randonnée du Parc Rockwood

Dans la mesure du possible nous éviterons de fermer les pistes de randonnée afin de permettre au public de bénéficier du Parc. Dans le cas de fermetures, nous afficherons un avis d'avance au Pavillon du Lac Lily et au Centre d'interprétation du Parc Rockwood.

Poussière et bruit

Durant la saison estivale, nous emploierons des camions-citernes pour réduire les particules de poussière dans l'air. Durant le forage sous la rivière Saint-Jean, nous appliquerons des mesures particulières aux deux sites de forage pour réduire le bruit.

Un chantier sécuritaire

À Brunswick Pipeline nous sommes fiers de nos pratiques de travail qui satisfont ou dépassent les normes fédérales. Nous surveillons de près la sécurité sur le site en :

- montant des enseignes d'avertissement et en clôturant les extrémités des tranchées à proximité des pistes de randonnée
- bloquant l'accès aux chemins qui mènent au chantier à la fin de chaque jour
- maintenant la présence d'agents de sécurité sur le site après les heures de travail
- n'admettant que le personnel de construction au site
- assurant que tous les travailleurs respectent les pratiques de sécurité qui s'appliquent au site de travail.